

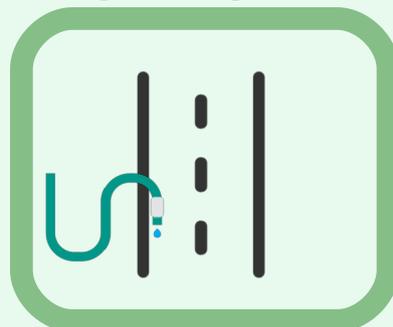
VIGILANCE 

APPEL AUX ÉCONOMIES VOLONTAIRES

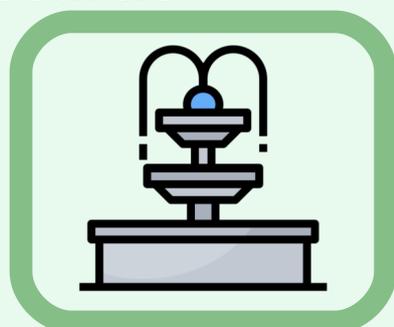
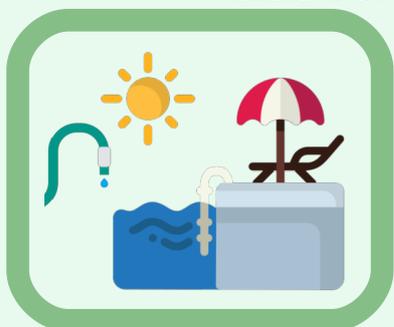
Limiter l'arrosage en plein jour



**Limiter le nettoyage des façades, des voitures,
des voiries publiques et privées**



**Limiter le remplissage des piscines et le fonctionnement
des fontaines à circuit ouvert**



Possibilité de démarche
d'adaptation individualisée
aux mesures de restriction en
flashant le QR code de
gauche ou [en cliquant ici](#)

Retrouvez le détail des mesures
prises pour l'ensemble des usages
domestiques et professionnels en
flashant le QR code de droite ou
[en cliquant ici](#)



ALERTE

USAGES NON ÉCONOMIQUES

En cas de prélèvement direct en cours d'eau, le matériel de pompage est sorti du cours d'eau pendant les périodes d'interdiction

Limitation des usages suivants de 18h à 10h



Arrosage des fleurs
et massifs fleuris



Arrosage des
jardins potagers



Arrosage des terrains
de compétition
engazonnés

Interdiction des usages suivants



Lavage des véhicules
sauf en station avec
matériel haute
pression ou système
de recyclage de l'eau



Nettoyage des
façades, toitures,
trottoirs sauf
collectivité ou
professionnels



Alimentation des
plans d'eau et biefs
sauf
hydroélectricité *



Remplissage et
vidange des piscines
privées**



Arrosage des
pelouses



Arrosage des espaces
verts ***



Alimentation des
fontaines en circuit
ouvert

*ou sauf remise à niveau pour les piscicultures relevant du code de l'environnement équipées de moyens de ré-oxygénation de l'eau

** sauf remise à niveau ou sauf remplissage si chantier débuté avant les premières restrictions

*** sauf plantations d'arbres / arbustes plantés en pleine terre depuis - 2 ans, uniquement de 18h à 10h ou sauf îlot de fraîcheur en milieu urbain dense uniquement de 20h à 8h



Possibilité de démarche
d'adaptation individualisée
aux mesures de restriction en
flashant le QR code de
gauche ou [en cliquant ici](#)

Retrouvez le détail des mesures
prises pour l'ensemble des usages
domestiques et professionnels en
flashant le QR code de droite ou
[en cliquant ici](#)



SITUATION SÉCHERESSE

ALERTE RENFORCÉE

USAGES NON ÉCONOMIQUES

En cas de prélèvement direct en cours d'eau, le matériel de pompage est sorti du cours d'eau pendant les périodes d'interdiction

Limitation des usages suivants

De 20h à 8h



Arrosage des jardins potagers

De 18h à 10h



Arrosage des terrains de compétition engazonnés

Interdiction des usages suivants



Lavage des véhicules sauf en station avec matériel haute pression ou système de recyclage de l'eau



Nettoyage des façades, toitures, trottoirs sauf collectivité ou professionnels



Alimentation des plans d'eau et biefs sauf hydroélectricité*



Remplissage et vidange des piscines privées**



Arrosage des pelouses



Arrosage des espaces verts ***



Arrosage des fleurs et massifs fleuris



Alimentation des fontaines en circuit ouvert

*ou sauf remise à niveau pour les piscicultures relevant du code de l'environnement équipées de moyens de ré-oxygénation de l'eau

** sauf remise à niveau ou sauf remplissage si chantier débuté avant les premières restrictions

*** sauf plantations d'arbres / arbustes plantés en pleine terre depuis - 2 ans, uniquement de 18h à 10h ou sauf îlot de fraîcheur en milieu urbain dense uniquement de 20h à 8h



Possibilité de démarche d'adaptation individualisée aux mesures de restriction en flashant le QR code de gauche ou [en cliquant ici](#)

Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et professionnels en flashant le QR code de droite ou [en cliquant ici](#)



SITUATION SÉCHERESSE

CRISE

USAGES NON ÉCONOMIQUES

En cas de prélèvement direct en cours d'eau, le matériel de pompage est sorti du cours d'eau pendant les périodes d'interdiction

Limitation des usages suivants de 20h à 8h



Arrosage des jardins potagers uniquement par arrosoir au pied des plantes



Arrosage des terrains de compétition engazonnés une fois par semaine

Interdiction des usages suivants



Alimentation/vidange des plans d'eau et biefs*



Lavage des véhicules sauf en station pour impératif sanitaire et avec système de recyclage de l'eau



Nettoyage des façades, toitures, trottoirs**



Alimentation des fontaines en circuit ouvert



Remplissage et vidange des piscines privées



Arrosage des espaces verts***



Arrosage des fleurs et massifs fleuris



Arrosage des pelouses



Pêche en marchant dans l'eau****

*sauf hydroélectricité

** sauf impératif sanitaire ou sécuritaire, et réalisé par une collectivité ou entreprise de nettoyage professionnel

*** sauf flot de fraîcheur en milieu urbain dense (une fois par semaine de 20h à 8h)

**** sauf plan d'eau et retenues où la pêche est autorisée ou en cas de pêche scientifique ou de sauvegarde



Possibilité de démarche d'adaptation individualisée aux mesures de restriction en flashant le QR code de gauche ou [en cliquant ici](#)

Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et professionnels en flashant le QR code de droite ou [en cliquant ici](#)

